



Vigne

Edition **Charentes**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

N°11
12/06/2019



Animateur filière
Magdalena GIRARD
Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime
magdalena.girard@charente-maritime.chambagri.fr

Directeur de publication
Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision
DRAAF
Service Régional de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Site de Bordeaux

*Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Vigne / Edition Charentes N°11 du 12/06/2019 »*



Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- **Stade moyen (Ugni blanc) :** tout début floraison.

Mildiou

- **Risque très fort, conditions favorables.**

Oïdium

- **Risque globalement faible, sauf pour certains secteurs.**

Black-rot

- **Risque très fort mais contaminations toujours limitées.**

Flavescence dorée

- **Premier traitement à partir du 14 juin.**

La réglementation "abeille" s'applique aussi pour les traitements obligatoires !

Le bulletin de cette semaine est réalisé à partir des premières données d'observations du réseau de parcelles, complétées par des données « tour de plaine ».

La qualité des données du BSV dépend, en grande partie, de la qualité et de la taille du réseau d'observations du vignoble Charentais. Participez, vous aussi, tout au long de la saison à l'amélioration du réseau d'observations du BSV en multipliant vos signalements (maladies, ravageurs, événements climatiques...) sur le site [Web Alerte Vigne](#).

Phénologie



Ugni blanc - début floraison

Sur 48 parcelles d'Ugni blanc, le stade moyen calculé est 18 (11-12 feuilles). Les premières fleurs sont observées mais ce début de floraison reste timide. Le nombre de feuilles moyen par rameau est de 12.1 (+1.4 feuille depuis la semaine dernière). La longueur moyenne des rameaux est de 81 cm (+14.6 cm depuis la semaine dernière). La vigne a toujours une semaine de retard par rapport à 2018 et à la moyenne décennale. Les conditions météorologiques particulières de ce mois de juin impactent la croissance des rameaux : la longueur moyenne des rameaux est la plus basse de ces 10 dernières années.

Dans les parcelles gelées, les nouveaux rameaux qui ont poussé atteignent le stade 12 (5-6 feuilles étalées).

Climatologie

→ De la semaine passée

Températures

Les températures de la semaine passée ont été très basses, avec seulement 14.9°C en moyenne.

Pluies

Sur la semaine passée, le réseau de stations météo a enregistré 57.5 mm de pluies en moyenne, avec un maximum de 95 mm pour Montendre et un minimum de 18.4 mm pour Ars en Ré.

Vent

Les fortes rafales de vent de vendredi dernier ont causé de nombreux dégâts dans le vignoble : rameaux cassés (jusqu'à 3 par pied), feuilles, apex et grappes brûlés.



Brûlures du vent sur feuilles, grappes et apex
(Crédit photos J. Poulard - UNIRE, M. Girard - CA17)

→ Prévisions météo

Les prévisions météo annoncent une amélioration progressive.

Maladies

→ Mildiou

Observations

Quelques nouvelles taches sont observées très localement dans le vignoble. Dans l'ensemble la maladie progresse peu.

Dans le réseau suivi, 23 témoins présentent des symptômes de mildiou, ainsi que 3 parcelles de référence (parcelles traitées). Des symptômes de mildiou de faible importance sont signalés dans 6 nouvelles parcelles cette semaine. Dans la grande majorité des cas, on observe quelques symptômes seulement (1 à 10 % de ceps touchés, fréquence sur feuilles inférieure à 2 %). Uniquement la parcelle de Saintes présente toujours des symptômes importants, sans cependant d'évolution sensible.

Modélisation (source IFV)

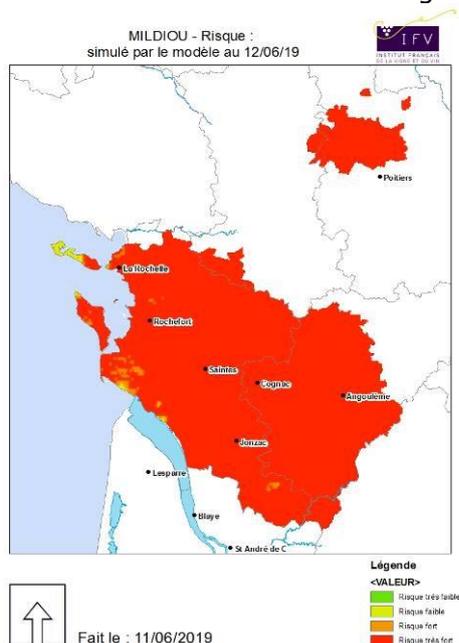
Sur la semaine passée

La majorité du vignoble s'est maintenue sur un risque potentiel très fort. Sur les îles, des zones délimitées commencent à se positionner sur un risque potentiel fort à très fort. Des contaminations épidémiques ont été calculées sur l'ensemble du territoire. D'après le modèle, le nombre théorique d'organes contaminés a très fortement augmenté (mildiou en incubation).

Dans les trois jours à venir

La prévision météorologique la plus probable annonce un cumul de pluie de 35 mm sur le continent et 25 mm sur les îles. L'hypothèse la plus humide annonce un cumul de pluie de 56 mm sur le continent et 47 mm sur les îles. L'hypothèse la plus sèche annonce un cumul de pluie de 10 mm sur le vignoble. Les températures minimales seront de 9-12°C. Les maximales vont passer de 15°C en début de semaine à 20-25°C en fin de semaine.

Dans les trois jours à venir, le risque potentiel très fort va s'étendre à l'ensemble du vignoble. Le modèle prévoit des nouvelles contaminations sur l'ensemble du vignoble, à la faveur des pluies.



Evaluation du risque :
Contaminations importantes prévues.



📖 Consultez la fiche « [mildiou](#) » du Guide de l'Observateur

Méthodes alternatives :

- Éliminez les pampres qui sont particulièrement sensibles aux contaminations primaires de par leur proximité avec le sol (surtout en début de saison).
- Soignez les relevages pour favoriser l'aération du feuillage et des grappes.

→ Oïdium

Observations

La maladie évolue très faiblement sur l'Île de Ré et le témoin non traité d'Arces sur Gironde. Les premiers symptômes ont été observés sur le témoin non traité d'Aujac. La fréquence sur ceps reste très limitée (entre 2 et 6 % de ceps touchés).

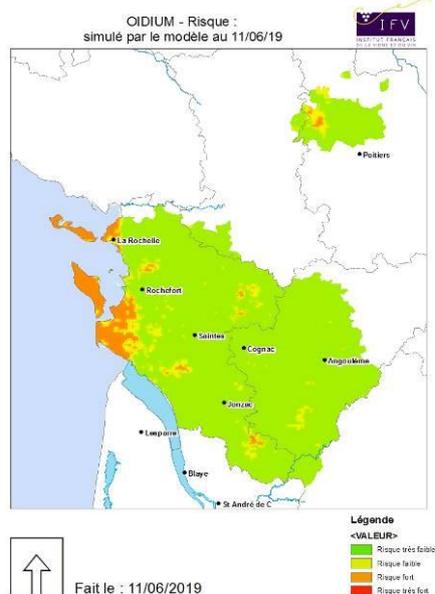
Modélisation (source IFV)

Sur la semaine passée

Au cours de la semaine dernière, le risque potentiel très faible s'est généralisé à l'ensemble du vignoble. Seules les îles ont conservé des zones avec un risque potentiel fort. Des contaminations épidémiques ont été calculées suite aux pluies de la semaine dernière.

Dans les trois jours à venir

Dans les trois jours à venir, le risque potentiel continuera de baisser sur le territoire. Cependant, le modèle prévoit quelques nouvelles contaminations épidémiques sur l'ensemble du vignoble. D'après le modèle, le nombre d'organes contaminés va faiblement augmenter.



Évaluation du risque :
Risque potentiel en baisse.



📖 Consultez la fiche « [oïdium](#) » du Guide de l'Observateur

Méthodes alternatives :

- Limitez la vigueur des vignes.
- Privilégiez les modes de conduite favorisant l'aération de la vigne : palissage soigné, bonne répartition des grappes, pas de superposition des lattes.
- Soignez les relevages.

→ Black-rot

Observations

Quatre nouvelles parcelles du réseau présentent des symptômes sur feuilles, portant le nombre de parcelles touchées à 36 (dont 3 parcelles traitées). Les symptômes sont en général restés stables en fréquence par rapport à la semaine dernière, à l'exception de 5 parcelles où ils s'intensifient fortement : 100 % des ceps présentent des symptômes sur les parcelles de Birac et Bourg Charente, et entre 55 et 75 % à Graves St Amant, Rouillac et Segonzac. Les tous premiers symptômes sur inflorescences sont observés à Birac et Foussignac.



Symptômes de Black rot sur rafle
(Crédit photo C. Lachenal - CA16)

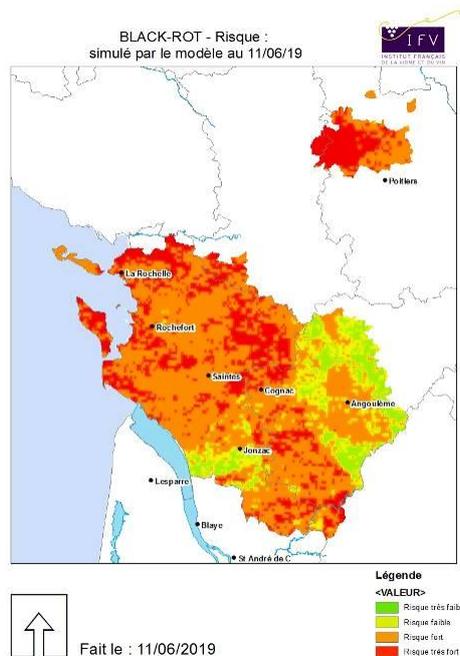
Modélisation (source IFV)

Sur la semaine passée

Au cours de la semaine dernière, le risque potentiel est resté majoritairement fort à très fort sur le vignoble. De nouvelles contaminations ont été calculées sur l'ensemble du vignoble au cours de la période.

Dans les trois jours à venir

Aucune évolution notable du risque potentiel ne devrait intervenir dans les trois jours à venir. Le modèle prévoit de nouvelles contaminations épidémiques. D'après le modèle, le nombre d'organes contaminés va faiblement augmenter sur la période.



Evaluation du risque :
Pression parasitaire importante.



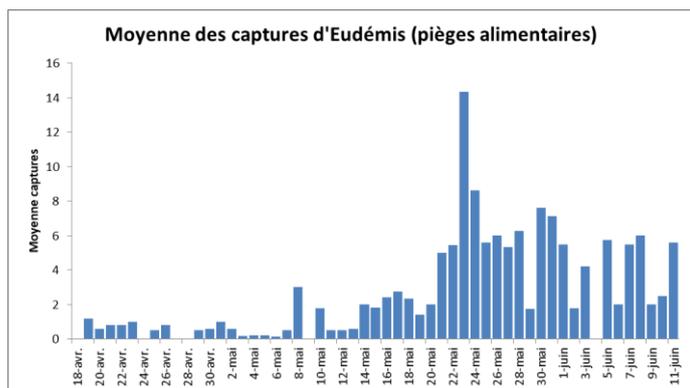
▲ **Risque potentiel fort à très fort**

📖 Consultez la fiche « [black-rot](#) » du Guide de l'Observateur

Contrôlez vos parcelles pour évaluer l'état sanitaire de votre vignoble.

Ravageurs

→ Eudémis



Le vol d'Eudémis perd en intensité. Les captures sont quasi nulles, sauf sur les secteurs de Grande Champagne, de Matha, de Pons et Saint Ciers Champagne. Aucun glomérule n'a été observé.

Prévoir un dénombrement des glomérules sur 50 à 100 inflorescences. Cela permet d'évaluer la pression de la G1.

Seuil de nuisibilité pour les vins de distillation : 100 à 200 glomérules pour 100 grappes.

→ Cicadelle verte

Observations

Les premières larves sont observées au vignoble.

Éléments de biologie

La cicadelle verte hiverne hors des parcelles de vignes et regagne le vignoble au printemps. Les femelles vont alors pondre à l'intérieur des feuilles pour donner les larves de première génération. 5 stades larvaires vont se succéder avant de donner les adultes de première génération, généralement en juin. 2 à 3 générations supplémentaires vont alors s'enchaîner jusqu'à l'automne.

Les larves se situent sur la face inférieure des feuilles. Elles peuvent être blanches, roses ou vertes, se déplacent « en crabe » de manière rapide mais ne sautent pas (à la différence des larves de la cicadelle de la flavescence dorée). Le premier stade mesure à peine 1 mm pour atteindre 3 mm au cinquième stade. Les ébauches des ailes apparaissent dès le 4^e stade. Les symptômes causés sont appelés des grillures. Il s'agit de rougissement sur cépages rouges et de jaunissement sur cépages blancs délimités par les nervures. Ces rougissements/jaunissements partent du bord de la feuille et progressent vers le centre. Par la suite, les parties colorées peuvent se dessécher.



Larves de cicadelles vertes
(Crédit photo : CA16)

Seuil de nuisibilité/évaluation du risque

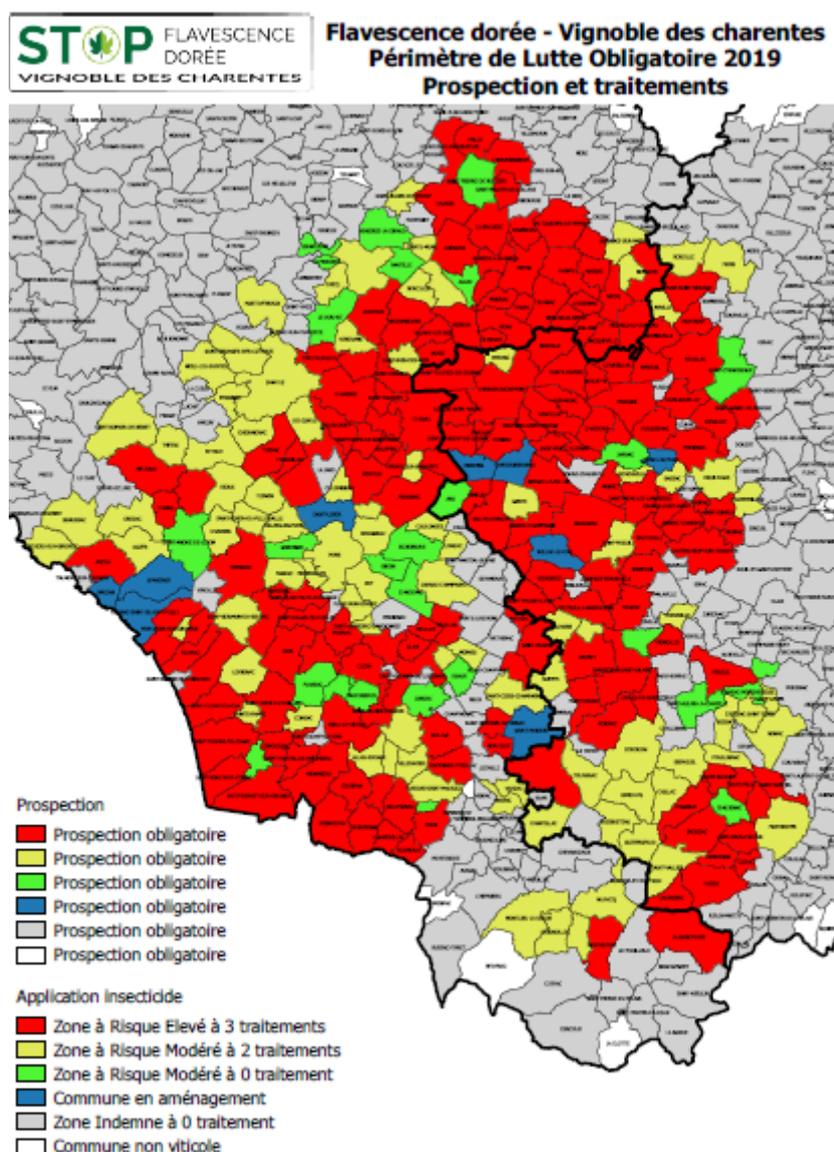
La première génération printanière est très peu impactante. Ce sont les populations larvaires de la génération estivale qui peuvent générer les symptômes de grillure.

Le piégeage d'adultes couplé avec des comptages de larves permet d'estimer la pression de la cicadelle verte.

Le piégeage s'effectue de début mai à fin août. Il permet de déterminer le pic du vol sur l'ensemble du réseau. Les comptages des larves se font 3 semaines après le pic du vol. Observer au minimum 25 feuilles, compter le nombre de larves sur la face inférieure des feuilles. Seuil de nuisibilité : 100 larves pour 100 feuilles.

→ Flavescence dorée

Périmètre de Lutte Obligatoire (PLO) 2019



Traitements Obligatoires

Le premier traitement doit être appliqué dans le périmètre de lutte obligatoire entre le 14 et le 21 juin (entre le 14 et le 28 juin pour les communes en aménagement de lutte).

→ Protection des abeilles



RAPPEL RÉGLEMENTATION ET BONNES PRATIQUES

Les traitements contre la cicadelle de la flavescence dorée débutent. La vigilance s'impose pour ces interventions.

La réglementation "abeille" s'applique aussi pour les traitements obligatoires !

Avant le traitement :

Les **enherbements fleuris** de l'inter-rang et des bordures attirent les pollinisateurs sur les parcelles. Avant l'application d'un traitement insecticide il est impératif de **broyer ou détruire les parties aériennes des fleurs** pour préserver les insectes auxiliaires (*arrêté du 28 novembre 2003*).

Si un rucher est placé à proximité des vignes, **informez dès que possible l'apiculteur** des traitements que vous allez réaliser. Il pourra ainsi déplacer ses colonies si le risque d'exposition des abeilles est trop élevé.

Réalisation du traitement :

Utilisez un insecticide portant une des **mentions « abeille »**, autorisé pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles. Attention, cette mention ne veut pas dire que le produit est inoffensif pour les pollinisateurs, sa toxicité est seulement moins élevée, il faut donc l'utiliser avec précaution.

Ne traitez qu'en dehors de la présence d'abeilles. Pour cela observez votre parcelle pour vous assurer de l'absence d'insectes pollinisateurs sur les fleurs du vignoble. La période d'activité des abeilles au cours d'une journée dépend des conditions extérieures (luminosité, température, pluie). Attention, au mois de juin les pollinisateurs peuvent être actifs sur une plage horaire importante. **Privilégiez un traitement le soir** quand les butineuses sont rentrées à la ruche.

Veillez à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette). **Évitez la dérive des produits** (force du vent, respect des zones non traitées, etc.) car beaucoup d'abeilles sauvages nichent dans les abords directs des parcelles.

Il est interdit de réaliser un **mélange** comportant un pyréthrianoïde avec un fongicide de la famille des triazoles (IDM). L'insecticide doit être appliqué en premier, avec un délai de 24h minimum avant l'application fongicide (*Arrêté du 7 avril 2010*).

Le Mémo de l'Observateur

A faire :

- **Préserver les rameaux observés pour les mesures de croissance de l'écimage en les attachant le long d'un fil (sans les enrouler autour du fil).**
- **Détecter les taches de mildiou, d'oïdium et de Black-rot, surveiller les inflorescences.**
- **Rechercher les glomérules des vers de la grappe (observation sur 50 inflorescences).**
- **Effectuer les comptages de larves de cicadelles vertes.**
- Relever les pièges sexuels.
- Enregistrer les observations dans Epicure.

Vous retrouverez tous les protocoles et tutoriels des suivis BSV en [cliquant ici](#)

N'hésitez pas à nous demander le Guide de l'Observateur, également [disponible en ligne](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Charentes sont les suivantes : les Chambres d'Agriculture de la Charente et de la Charente Maritime, la Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement (Île d'Oléron), la Coopérative Agricole de la Région de Cognac, la Coopérative Agricole Terre Atlantique, le Groupe Coopératif Océalia, la Coopérative Agricole du canton de Matha, la Coopérative des Vignerons de l'Île de Ré, Vitivista, le Groupe Isidore, les Ets Fortet-Dufaud, les Ets Soufflet Agriculture, les Ets Landreau et Fils, les Ets Piveteau, les Ets Nau, les Ets Niort Agricole, BGD Conseil, la FDCETA, la FREDON Poitou-Charentes, l'Institut Français de la Vigne et du Vin, la Station Viticole du BNIC et les Établissements d'enseignement agricole de Saintes, Jonzac, Barbezieux et l'Oisellerie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".